

INITIATIVE DE RÉINVESTISSEMENT DE
LA PRESTATION NATIONALE
POUR **ENFANTS**
CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS



RAPPORT D'ÉTAPE POUR L'EXERCISE FINISSANT LE 31 MARS 2005



Affaires indiennes
et du Nord Canada

Indian and Northern
Affairs Canada

Canada

Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes et du Nord
canadien, et interlocuteur fédéral auprès des
Métis et des Indiens non inscrits
Ottawa, 2006
www.ainc-inac.gc.ca
1-800-567-9604
ATME seulement 1-866-553-0554

QS-7021-050-BB-A1
Catalogue: R1-21/2005-1
ISBN:0-662-49511-X

© Ministre des Travaux publics et des
Services gouvernementaux Canada

INITIATIVE DE RÉINVESTISSEMENT DE
LA PRESTATION NATIONALE
POUR **ENFANTS**
CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

RAPPORT D'ÉTAPE POUR L'EXERCISE FINISSANT LE 31 MARS 2005

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	3
Prestation nationale pour enfants : Réduire la pauvreté chez les enfants	4
Initiative de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations	6
Prestations de revenu	7
Réinvestissement de la prestation nationale pour enfants	8
Gestion du RPNE et rapports s'y rattachant	9
Financement du réinvestissement	11
Utilisation des fonds de réinvestissement	12
Secteurs d'activité du RPNE chez les Premières nations	12
Nombre de projets	13
RPNE par secteur d'activité	14
Réinvestissement par secteur d'activité pour l'année 2004-2005	15
Effets du Réinvestissement de la PNE chez les Premières nations	16
Examen des activités du RPNE chez les Premières nations	18
Résultats de l'étude	18
Conférence sur le RPNE chez les Premières nations	19
Conclusion	21
Annexes :	
A : Approches provinciales et territoriales de la PNE	23
B : RPNE des Premières nations :	
Expériences réussies	24

TABLEAUX

TABLEAU 1 :	11
Dépenses réelles par année et par région liées au RPNE des Premières nations pour les années de 1998-1999 à 2004-2005 (en milliers de \$)	
TABLEAU 2 :	12
Fonds de réinvestissement attribués par rapport aux fonds rapportés et non rapportés pour l'année 2004-2005 (en milliers de \$)	
TABLEAU 3 :	14
Nombre de projets de réinvestissement de la PNE par région pour les années de 2001-2002 à 2004-2005	
TABLEAU 4 :	14
Fonds de réinvestissement communiqués par région et par secteur d'activité pour l'année 2004-2005 (en milliers de \$ et en pourcentage du total)	
TABLEAU 5 :	16
Dépenses réelles liées au RPNE par secteur d'activité pour les années de 2000-2001 à 2004-2005 (en milliers de \$)	
TABLEAU 6 :	16
Nombre de familles et d'enfants bénéficiant des Projets de RPNE et population des Indiens inscrits âgés de 0 à 19 ans, par région pour l'année 2004-2005	
TABLEAU 7 :	17
Nombre de projets de réinvestissement, de familles et d'enfants bénéficiant par secteur d'activité et par région des projets de RPNE pour l'année 2004-2005	
TABLEAU 8 :	17
Nombre de familles et d'enfants par région bénéficiant des projets de RPNE durant les années de 2000-2001 à 2004-2005	



RÉSUMÉ

L'initiative de Réinvestissement de la prestation nationale pour enfants (RPNE) chez les Premières nations fait partie de l'Initiative de prestation nationale pour enfants (PNE) présentée en 1998 par les gouvernements fédéral, provinciaux¹ et territoriaux. Trois objectifs ont été établis pour cette initiative : 1) aider à prévenir la pauvreté chez les enfants et à en réduire la pauvreté, 2) favoriser les liens avec la population active en garantissant que le travail améliore le bien-être des familles et 3) réduire les cas de chevauchement et de double emploi en harmonisant les objectifs des projets et leurs avantages et simplifier les tâches administratives. Le rôle du gouvernement fédéral est de procurer, par le biais de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et du Supplément de la PNE, des prestations financières directes aux familles à faible revenu et à leurs enfants, tandis que les provinces, les territoires et les Premières nations réinvestissent les « économies » rendues possibles grâce à l'initiative en matière de projets et de services qui vise à répondre aux besoins des familles à faible revenu et de leurs enfants.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor exige d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) qu'il prépare et distribue des rapports annuels des progrès faits par les Premières nations dans la réalisation des buts de la PNE. Ce sixième rapport annuel contient des renseignements généraux sur l'initiative de RPNE chez les Premières nations, présente des exemples de projets et de services financés grâce aux fonds de réinvestissement de la PNE, fournit des données sur les dépenses et des données d'impact, et constitue une étude des réalisations des Premières nations jusqu'à l'année financière 2004-2005 comprise. Les principales sources d'information pour la préparation du rapport sont les administrateurs de projets, les dossiers d'AINC, le Rapport d'étape 2004 sur la PNE, et l'Examen des activités liées à l'Initiative de réinvestissement de la PNE chez les Premières nations (mars 2005).

Depuis le début de cette initiative, le nombre de projets rendus possibles par le biais des fonds de réinvestissement et le nombre des prestataires de projets ont augmenté considérablement. Le réinvestissement des Premières nations dans des projets et des services pour les familles à faible revenu et leurs enfants se montait à plus de 55 M \$ en 2004-2005; dès la création en 1998-1999 du RPNE, elles ont réinvesti 355 M \$ dans des activités visant à vaincre la pauvreté au sein des collectivités. Le nombre de familles et d'enfants qui ont bénéficié de ces projets et services en 2004-2005 étaient respectivement de 160 000 et de 360 000. L'utilisation des fonds de réinvestissement devrait continuer à devenir plus fréquente, étant donné que les Premières nations mettent à profit et partagent leur expérience et leurs connaissances liées à cette variante en matière de mécanisme de financement.

¹ Le gouvernement du Québec accepte les principes de base de la PNE, mais n'a pas participé à l'élaboration de la PNE car il contrôle le soutien du revenu pour les enfants de la Province. La politique familiale du Québec est compatible avec celle de la PNE.





Les avantages dont dispose ce système pour les Premières nations sont les suivants :

- 1) Le RPNE finance un grand nombre de services qui, autrement, ne seraient pas accessibles aux familles à faible revenu et à leurs enfants. Ces services encouragent une plus grande participation aux activités économiques, sociales et culturelles.
- 2) Le caractère flexible du RPNE permet aux Premières nations de déterminer leurs propres priorités et leurs propres besoins et d'y répondre en réduisant la pauvreté chez les enfants.
- 3) L'initiative renforce l'élan qui pousse les organisations des Premières nations et le gouvernement du Canada à développer chez les Premières nations autonomie gouvernementale, autodétermination et autodéveloppement.
- 4) L'élaboration et la gestion des projets du RPNE permet aux représentants et aux administrateurs locaux d'acquérir des connaissances et des compétences transférables.
- 5) Un sentiment de fierté culturelle et d'estime de soi a été suscité par les activités ayant pour effet de hausser le niveau de sensibilisation des collectivités aux traditions et aux valeurs sociales, économiques et culturelles.

Le succès de la PNE témoigne des progrès que le gouvernement du Canada et les Premières nations sont en train de réaliser dans les efforts qu'ils déploient ensemble pour améliorer la qualité de la vie des peuples autochtones.

PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS : RÉDUIRE LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS

Les ministères fédéral, provinciaux et territoriaux des Services sociaux sont parvenus, en 1998, à une entente, selon laquelle les gouvernements, dont les Premières nations, devront travailler en collaboration pour faire en sorte que tous les enfants canadiens aient un bon départ dans la vie et que les parents disposent des outils voulus pour élever leurs enfants adéquatement. En conséquence, la PNE a été créée pour aider les parents à faible revenu en leur procurant des avantages financiers et en améliorant l'aide et les services offerts à ces familles. Sous-jacent à cette initiative résidait le principe voulant que l'approche à long terme la plus efficace de la réduction de la pauvreté soit d'aider les familles à faible revenu à participer avec succès à la main d'œuvre.



Les buts de cette initiative ont été articulés dans le Discours du Trône de 1998 comme :

1. prévenant et réduisant la pauvreté chez les enfants;
2. favorisant l'attachement des familles à la population active;
3. réduisant les cas de chevauchement et de double emploi au sein des projets conçus pour les enfants et les familles.

Le gouvernement fédéral contribue à cette initiative au moyen de la prestation de base, de la PFCE et du Supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE). Ces deux dernières sont versées mensuellement aux parents dont le revenu est vérifié à l'aide des renseignements contenus dans les déclarations de revenus. Et ces prestations sont payées, que les parents travaillent ou non ou qu'ils reçoivent ou non l'aide sociale.

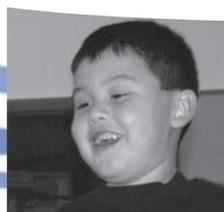
La PFCE et le SPNE ont été établis en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (article 122.6) en tant qu'initiative continue du gouvernement du Canada.

Plusieurs provinces et territoires ont également adopté des lois dans le cadre de leurs initiatives respectives liées à la PNE.

L'approche coordonnée de la prestation pour enfants accordée aux familles à faible revenu et à leurs enfants a permis aux provinces, aux territoires et aux Premières nations d'adapter leurs programmes d'aide au revenu et d'y suppléer, et aux autres services sociaux de répondre plus efficacement aux besoins des familles à faible revenu et de leurs enfants. Grâce à sa flexibilité, cette initiative permet de libérer des fonds pour améliorer les programmes existants et d'introduire de nouveaux programmes et services conçus pour répondre aux besoins particuliers des familles dans les limites de leur administration, tout en réalisant les objectifs de l'initiative nationale. D'autre part, la conception de programmes et de services a bénéficié d'une manière significative des connaissances et de l'expérience communes existantes dans l'ensemble des nombreuses administrations.

Les programmes et les services des provinces et territoires sont classés selon six catégories :

- Initiatives en matière de garde d'enfants
- Prestations pour enfants et supplément au revenu gagné
- Services à la petite enfance et Services aux enfants exposés à des risques
- Prestations d'assurance-maladie complémentaires
- Initiatives jeunesse
- Autres projets de PNE, prestations et services





Une étude des effets de l'Initiative de PNE, Évaluation de l'initiative de la PNE : Rapport de synthèse, publiée le 6 juin 2005, a recueilli la preuve qu'un certain nombre d'études ont indiqué que cette initiative avait eu des effets positifs sur les familles à faible revenu et sur leurs enfants. Ce rapport souligne que le nombre de familles à faible revenu a diminué et que la situation financière des familles s'est améliorée : pour la plupart des familles, l'emploi est devenu plus attrayant financièrement que la dépendance à l'aide au revenu. De plus, cette initiative a rendu possible une meilleure coordination fédéral-provincial-territorial ainsi qu'une meilleure intégration dans la prestation des avantages destinés aux enfants des familles à faible revenu.

INITIATIVE DE RÉINVESTISSEMENT DE LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Le gouvernement fédéral est d'avis que les gens des Premières nations devraient, comme les autres Canadiens, bénéficier des projets sociaux et de santé et de ceux qui s'y rattachent. Pour que cela puisse se faire, le gouvernement fédéral travaille en harmonie avec les gouvernements des Premières nations dans le sens de l'établissement de l'initiative de Réinvestissement de la PNE chez les Premières nations comme étant l'équivalent dans les réserves des initiatives provinciales et territoriales. Dans le discours du budget 2006, le gouvernement du Canada reconnaissait la contribution des Premières nations à la puissance du pays et admettait en même temps que ces nations continuaient à faire face à des défis particuliers. Il s'est engagé à venir en aide aux collectivités autochtones en répondant à leurs besoins particuliers, parmi lesquels les conditions socioéconomiques des femmes, des enfants et des familles autochtones.

Les services et avantages offerts aux enfants et aux familles des collectivités des Premières nations sont comparables à ceux offerts aux gens qui ne vivent pas dans des réserves, et sont conçus pour permettre de la même façon aux enfants des Premières nations de se développer pleinement en tant que membres sains et actifs capables de contribuer au bien-être de leur collectivité. Les objectifs de l'initiative des Premières nations sont les mêmes que ceux des autres administrations.

Cette initiative vise à réduire les effets de la pauvreté chez les gens des collectivités des Premières nations 1) en versant des prestations de revenu aux parents dont le revenu est faible et 2) en réinvestissant les fonds dans la prestation de services spécifiquement conçus pour favoriser l'indépendance et l'auto-suffisance chez les parents à faible revenu.



Prestations de revenu

Comme les autres Canadiens, les familles à faible revenu des collectivités des Premières nations reçoivent une aide financière leur permettant d'élever leurs enfants de moins de 18 ans grâce à la PFCE de base et au Supplément de la PNE. Le transfert de droit mensuel est calculé de la même façon à partir du revenu net de la famille et du nombre d'enfants et de leur âge. La famille doit remplir un formulaire de demande et une déclaration de revenus pour recevoir les prestations, l'Agence du revenu du Canada devant disposer des deux documents pour être en mesure d'en calculer le montant.

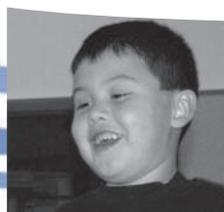
Le montant des prestations des familles à faible revenu est majoré en fonction de l'augmentation du coût de la vie : le SPNE a augmenté chaque année depuis sa création. En outre, depuis janvier 2000 le SPNE et le PFCE ont été entièrement indexés et les revenus maximums permis ont été majorés. À partir de juillet 2006, les versements annuels maximums (prestation de base et supplément) seront de 3 200 \$ pour le premier enfant, plus 2 975 \$ pour le second enfant et 2 980 \$ pour le troisième enfant et pour chacun des enfants suivants. (Le gouvernement de l'Alberta a décidé de modifier le montant de la prestation de base que reçoivent les résidents de la Province.) La limite de revenu net des familles qui bénéficient de la PFCE est de 36 378 \$, avec une réduction du SPNE payable si le revenu net de la famille est supérieur à 20 435 \$.

La Prestation pour enfants handicapés est versée aux familles ayant un enfant souffrant d'un handicap reconnu comme tel. Cette prestation, qui est calculée à partir du revenu net, se monte à un maximum de 2 300 \$ par année; on commence à réduire le montant du versement lorsque le revenu net de la famille dépasse les 36 378 \$ par année.

Dans le cas d'un enfant placé à la charge de l'agence des Services à l'enfance et à la famille des Premières nations, ou d'une autre agence, en vertu de la loi provinciale et territoriale, des allocations spéciales pour enfants sont versées à l'agence pour tenir lieu de PFCE et de SPNE. L'agence fait directement la demande d'allocation à l'Agence du revenu du Canada au moment où l'enfant est pris en charge. Aussitôt qu'a été approuvée la demande de l'agence, la personne qui avait la garde de l'enfant avant son admission à la charge de l'agence cesse de recevoir la PFCE et le SPNE.

Pour les personnes qui reçoivent l'aide sociale, le fait de bénéficier de la PFCE et du SPNE peut influencer sur les montants des paiements de l'aide au revenu. Plusieurs provinces considèrent les paiements combinés comme étant un produit comptabilisé d'avance. Soit qu'elles déduisent les paiements en calculant les prestations d'aide au revenu des requérants, soit qu'elles réduisent les barèmes des prestations d'aide au revenu de montants allant jusqu'à celui des versements du SPNE ou égaux à leur maximum. En aucun cas, cependant, ces ajustements ne seront consécutifs à la réduction du revenu total d'une famille.

Conformément à son objectif, qui est d'encourager l'attachement des familles à la population active, les prestations continuent à être payables aux parents qui renoncent à l'aide au revenu pour travailler, et dont le revenu se situe en dessous du seuil établi.





Outre la PFCE et le SPNE, les familles à faible revenu de certaines administrations peuvent avoir droit à un supplément. Les programmes provinciaux et territoriaux actuels sont les suivants :

- Prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador
- Prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse
- Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick
- Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants
- Programme d'aide financière à l'enfance du Manitoba
- Prestation pour enfants de la Saskatchewan
- Crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta
- Prestation familiale de la Colombie-Britannique
- Prestation pour enfants du Yukon

Il n'est pas nécessaire de faire une demande séparée pour obtenir ces prestations, puisque l'ARC se sert des renseignements de la demande de PFCE pour déterminer l'admissibilité et le transfert de droit dans le cadre de ces programmes.

Réinvestissements de la Prestation nationale pour enfants

Comme on l'a indiqué plus haut, certaines provinces et certains territoires ont réduit les paiements de l'aide au revenu accordée aux familles ayant des enfants à charge de montants allant jusqu'à celui des paiements du SPNE, ou d'un montant égal à ces paiements combinés reçus par les familles. (Les approches provinciales et territoriales de remplacement des prestations d'aide au revenu versées aux enfants sont décrites à l'Annexe A.) Les économies accumulées par les provinces et les territoires par le biais des ajustements constituent le moyen financier d'enrichir les services existants ou de créer de nouveaux services visant à réaliser les objectifs de cette initiative.

Les Premières nations administrent l'aide au revenu dans leurs collectivités selon les politiques et le barème de prestations de leurs homologues des provinces et des territoires. Lorsqu'une province ou un territoire réalise des changements ayant pour résultat de réduire les paiements de l'aide au revenu accordée aux parents, les Premières nations adopteront des mesures équivalentes. Pour les bénéficiaires, le montant de leur PFCE et du SPNE est au moins égal à l'aide au revenu réduite, de façon à ce que le revenu familial total ne diminue pas. Les économies en matière de dépenses d'aide au revenu résultant des réductions de paiements sont rendues possibles pour permettre aux Premières nations d'administrer les autorisations de réinvestissement des projets et des services, qui aideront à prévenir ou à éliminer la pauvreté chez les enfants.



Le montant actuel des fonds de RPNE (RPNE) est calculé sur une base régionale, conformément aux procédures et aux montants au moyen desquels les gouvernements provinciaux et territoriaux ajustent leurs taux d'aide au revenu en raison du SPNE. Quand une province ou un territoire supplée au montant du versement du fédéral en y ajoutant des fonds (appelés communément Enveloppe d'investissement supplémentaire), AINC s'engage à rembourser la portion versée aux familles à faible revenu vivant dans les réserves. AINC rembourse, par exemple, à la Saskatchewan et au Yukon, les paiements intégrés versés aux familles à faible revenu et à leurs enfants, qui résident habituellement dans les collectivités des Premières nations.

Une caractéristique importante du mécanisme de financement du RPNE est qu'il confère aux Premières nations la flexibilité d'établir les priorités de leurs réinvestissements en fonction des valeurs culturelles et des besoins tout particuliers de leurs propres collectivités. Bien que le fonctionnement du RPNE dans chaque région suive les modèles hors réserve, les projets des Premières nations ont tendance à englober un plus large éventail de secteurs de services que ceux des provinces et des territoires. Dans certains cas, les fonds de réinvestissement accessibles aux collectivités plus petites peuvent être peu importants, mais les Premières nations peuvent accroître leur impact en les associant à d'autres ressources, telles que le financement des garderies, le revenu général des bandes et le financement de la création d'emplois. Certaines autres agences avec lesquelles les Premières nations ont établi des partenariats de financement comprennent l'Aide préscolaire, Bâtir un avenir meilleur, la Fondation pour la guérison des Autochtones, la Main-d'œuvre du Canada, Chemins et l'Initiative pour la formation et l'emploi.

En plus de réduire la pauvreté chez les enfants, la gestion des projets financés par le RPNE bénéficie aux gouvernements et aux agences des Premières nations en favorisant et en développant une initiative locale et un processus décisionnel. Les capacités d'élaboration de politiques et de prestation de services sont renforcées par les activités de planification, de conception, de fonctionnement, de contrôle et d'évaluation intervenant dans le cadre des projets de RPNE des Premières nations axés sur la collectivité.

Gestion du RPNE et rapports s'y rattachant

Un Guide pour l'élaboration des propositions et la présentation des rapports a été préparé par AINC en collaboration avec les administrateurs des projets du RPNE au cours de l'année 2003-2004 pour faciliter le processus d'approbation des stratégies de réinvestissement. Sont énoncés dans ce guide :

- 1) Les étapes de la planification et du traitement des propositions, dont l'accès au financement, le rôle et les responsabilités du personnel, la rédaction d'une proposition, la liste de contrôle d'une proposition et la soumission d'une proposition. Un modèle de proposition est inclus dans le guide.
- 2) Les exigences en matière de présentation des rapports, y compris les dates limites de cette présentation et l'information exigées pour la préparation du Rapport annuel de la PNE des Premières nations sur le réinvestissement.
- 3) Des renseignements généraux sur l'initiative de la RPNE.





Une version électronique de ce Guide est accessible sur le site Web du Ministère.

Le cadre de gestion du RPNE exige que les initiatives en matière de réinvestissement soient compatibles aux objectifs fédéraux, provinciaux et territoriaux du programme, c.-à-d. qu'elles renforcent les collectivités et les familles afin de réduire la pauvreté chez les enfants. AINC est tenu de veiller à ce que toutes les dispositions nécessaires en matière de responsabilisation soient comprises dans les ententes de financement, de façon à ce que les fonds transférés correspondent à leur valeur propre.

Une part importante du processus de gestion des projets est la surveillance permanente, qui constitue l'information actuelle sur les activités et les extrants, comme c'est le cas du suivi des Premières nations sur les innovations, les enjeux et autres aspects des projets de réinvestissement.

Les intrants et les résultats des activités de RPNE sont rapportés à tous les niveaux. Les bénéficiaires des Premières nations doivent présenter à AINC un rapport sur les activités et sur les résultats liés aux projets générés par leur financement par reconduction du RPNE. Ces rapports annuels contiennent les titres des projets, de même que de courtes descriptions du but, des activités et des ressources utilisées pour la réalisation de chaque projet au cours de l'année financière. La description des résultats et des réalisations des projets de l'année, y compris le nombre de clients qui bénéficient d'une aide, y figure également. Les rapports des Premières nations servent de base au rapport sommaire annuel sur les activités de réinvestissement des régions vers l'Administration centrale. Les rapports régionaux servent, de leur côté, de renseignements sur AINC en vue de la préparation du rapport fédéral, provincial, territorial annuel à présenter aux ministres responsables des Services sociaux. Par ailleurs, AINC présente son propre rapport de progrès aux Premières nations, aux régions, aux gouvernements provinciaux et territoriaux, et au grand public, qui décrit le succès des Premières nations dans la création et la prestation de services aux familles à faible revenu et à leurs enfants au sein de leurs collectivités.



Financement du réinvestissement

Des ressources financières importantes sont rendues disponibles dans le cadre de l'initiative de RPNE pour la réalisation de projets qui confèrera des avantages sociaux, économiques et en matière de santé à court et à long terme pour les collectivités des Premières nations. Le tableau suivant présente l'échelle de cette initiative : les réinvestissements réels faits par les Premières nations sont indiqués pour chaque année de 1998-1999 à 2004-2005. Il est à noter que les dépenses totales assumées en vue de réduire la pauvreté chez les enfants de 1998-1999 à 2004-2005 représentent plus d'un tiers de milliard de dollars (ce qui, comme on peut le constater dans le tableau 1, correspond à 355,9 M \$).

TABEAU 1 : Dépenses réelles par année et par région liées au RPNE des Premières nations pour les années de 1998-1999 à 2004-2005 (en milliers de \$)

Région	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	Total
Atlantique ¹	1 000	2 100	3 000	1 548,6	991,4	757,1	3 908,3	13 305,4
Québec	6 824,2	8 539,5	8 539,5	8 539,5	8 160,7	6 202	3 314,6	50 120
Ontario	2 700	3 500	5 217,5	7 355,3	8 118,1	7 343,8	8 856	43 090,7
Manitoba ²	4 300	8 400	7 785,6	5 322,1	3 209,1	1 763,9	0	30 780,7
Sask.	4 400	8 600	11 440,8	15 391,7	16 851,4	18 815,5	19 763,2	95 262,6
Alberta	1 700	7 000	9 667,2	8 566,1	9 756,7	10 173,9	9 422,7	56 286,6
C.-B.	2 300	3 470	4 324	4 174,1	5 972,9	6 268,5	6 918,8	33 428,3
Yukon	200	300	264,1	341,1	488,5	438,5	564,5	2 596,7
Total partiel	23 424,2	41 909,5	50 238,7	51 238,5	53 548,8	51 763,2	52 748,1	324 871
Envel. YK d'invest. suppl.	0	240	240	240	240	240	240	1 440
Sask	6 700	8 100	3 799,2	5 522,9	2 198,8	1 173,8	2 139	29 633,7
RPNE total	30 124,2	50 249,5	54 277,9	57 001,4	55 987,6	53 177	55 127,1	335 944,7

¹ Les activités en matière de RPNE de la région de l'Atlantique ne comprennent que les Premières nations de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Le Nouveau-Brunswick ne dispose pas d'un mécanisme de recouvrement, et n'a donc pas de fonds de réinvestissement de la PNE. Terre-Neuve n'a qu'une première nation, qui ne soumet à AINC aucun rapport sur ce type d'activités.

² En janvier 2004, la province du Manitoba a opté pour que les familles reçoivent directement toutes les prestations pour enfants. Les fonds de réinvestissement ne sont plus disponibles.





Le tableau suivant présente les montants des fonds de RPNE distribués, rapportés et non rapportés pour l'année 2004-2005 par région d'AINC.

TABLEAU 2 : Fonds de réinvestissement attribués par rapport aux fonds rapportés¹ et non rapportés pour l'année 2004-2005 (en milliers de \$)

Région	Fonds distribués	Fonds rapportés	Fonds non rapportés
Atlantique ²	0	3 908,3	0
Québec	3 474,5	3 314,6	159,9
Ontario	9 311,3	8 856	455,3
Manitoba	S.O.	S.O.	S.O.
Saskatchewan	17 464,7	19 763,2	0
Alberta	7 613,8	9 422,7	0
Colombie-Britannique	6 948,3	6 918,8	29,5
Yukon	604,6	564,5	40,1
Total	45 417,2	52 748,1	684,8

UTILISATION DES FONDS DE RÉINVESTISSEMENT

Secteurs d'activité du RPNE chez les Premières nations

Le mécanisme de financement de la PNE permet aux collectivités des Premières nations de conférer de la flexibilité aux investissements directs pour répondre aux besoins et aux priorités déterminés par ces dernières, pourvu qu'ils servent à la réalisation des objectifs de l'initiative de RPNE des Premières nations.

Les Premières nations fondent leurs décisions en matière de réinvestissement sur les résultats de la consultation de leur peuple, ou ces consultations font chez eux partie de la refonte de leurs projets d'aide au revenu. L'approche adoptée par les collectivités est d'accorder la priorité aux besoins en matière de services, de déterminer les services pour lesquels il semble y avoir pénurie en ce qui a trait à ces besoins, d'évaluer

¹ Ces chiffres offrent un aperçu dans le temps et sont basés sur les rapports soumis par les Premières nations aux bureaux régionaux d'AINC en date du 15 juillet. Les données ont été résumées par les bureaux régionaux et soumis à l'AC d'AINC par l'intermédiaire du Système de gestion des paiements de transfert. Tous les rapports qui ont été soumis après cette date peuvent ne pas apparaître dans la série de tableaux contenue dans ce rapport. Aussi, la distribution et l'établissement des rapports sur les résultats et les dépenses sont préparés d'une manière différente chez les Premières nations en vertu des accords sur l'autonomie gouvernementale et des accords pluriannuels signés avant 1998, renouvelés par la suite.

² Les activités liées à la RPNE pour la région de l'Atlantique ne comprennent que les Premières nations de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.



les possibilités en matière de disponibilité de financement et de ressources en matière de personnel, et de créer les structures des services qui procureront les prestations demandées à la population cible.

Les projets financés dans le cadre du RPNE varient d'une Première nation à l'autre, et comprennent un vaste éventail de services, selon les besoins et les préférences déterminées par les collectivités elles-mêmes.

L'initiative des Premières nations classe les projets en cinq secteurs d'activité, comme suit :

Soins de garderie : Programmes qui permettent d'améliorer les installations des garderies de façon à permettre à plus de familles à faible revenu d'avoir une place disponible pour leurs enfants. On peut mettre l'accent sur la prise en charge des enfants des parents qui travaillent ou de ceux qui participent aux projets de formation. Une autre approche consiste en l'utilisation des fonds pour réduire la part des frais de garderie que doivent payer les parents en formation ou ceux qui travaillent pour la garde de leurs enfants dans ces installations (même si aucune subvention ne peut être versée aux parents).

Nutrition de l'enfant : Cela comprend les projets visant à améliorer la santé et le bien-être des enfants, en leur offrant le petit déjeuner, le repas du midi ou les collations à l'école; en éduquant les parents sur les besoins nutritionnels des enfants et la préparation des repas; ou en livrant à domicile des paniers-repas aux familles à faible revenu.

Aide aux parents : Ce sont des projets conçus pour équiper les parents et les aider à permettre à leurs enfants de faire un bon départ dans la vie, par exemple, centres de jour pour les parents ou formation en compétences parentales.

Transition domicile-travail : Programmes visant à améliorer les possibilités d'emploi pour les parents et les adolescents, c.-à-d. emploi et perfectionnement des compétences, emplois d'été pour les jeunes.

Enrichissement culturel : Entrent dans cette catégorie les projets d'enseignement de la culture traditionnelle (langue, arts, musique, séances de contes), les projets d'aide à la jeunesse, les célébrations, les groupes de soutien par les pairs, le soutien à la famille et à la collectivité (comme les aptitudes à la vie quotidienne), la formation en gestion financière, et d'autres groupes qui réunissent les aînés, les enfants et les adolescents de la collectivité.

Nombre de projets

Dès le début, les Premières nations de toutes les régions du pays ont répondu d'une manière positive à cette initiative, utilisant les fonds d'investissement pour réaliser des projets qui visent à réduire la pauvreté chez les enfants de leurs collectivités. Dans le tableau suivant est indiqué le nombre de projets créés et mis en œuvre par les Premières nations sur une période de quatre ans. Au cours de la dernière année qui a fait l'objet d'un rapport, 2004-2005, le nombre moyen de projets était de plus de deux par Première nation au Canada, sachant que le nombre de projets régionaux était variable, de dix dans la région du Yukon à 873 dans la région de la C.-B.





TABLEAU 3 : Nombre de projets de RPNE par région pour les années de 2001-2002 à 2004-2005

Région	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Atlantique	9	15	7	18
Québec	427	78	64	99
Ontario	140	78	52	202
Manitoba	80	248	99	0
Saskatchewan	174	81	72	180
Alberta	148	163	157	187
B.-C.	99	642	959	873
Yukon	11	29	13	10
Total	1 088	1 334	1 423	1 569

RPNE par secteur d'activité

Le tableau suivant présente les montants et les pourcentages des fonds de RPNE investis au cours de l'année 2004-2005 dans chacun des secteurs d'activité.

TABLEAU 4 : Fonds de réinvestissement communiqués, par région et par secteur d'activité, pour l'année 2004-2005 (en milliers de \$ et comme pourcentage du total)

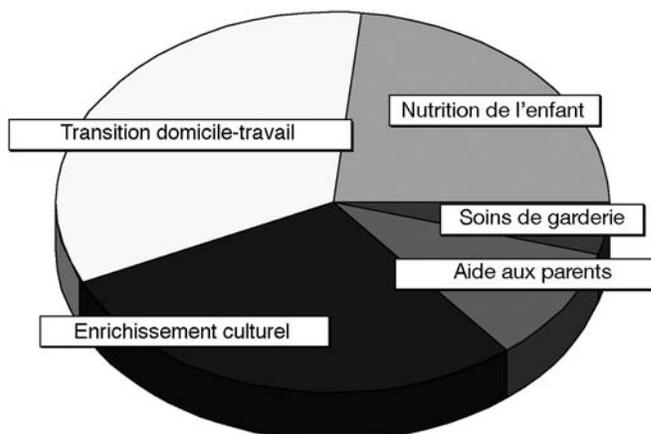
Région	Soins de garderie	Nutrition de l'enfant	Aide aux parents	Transition domicile-travail	Enrichissement culturel	Total
Atlantique	55,2 1,4 %	1105,0 28,3 %	220,1 5,6 %	622,4 15,9 %	1905,6 48,8 %	3908,3 100 %
Québec	8,8 0,3 %	793,2 23,9 %	0,0 0,0 %	1696,3 51,2 %	816,3 24,6 %	3314,6 100 %
Ontario	138,5 1,6 %	3562,9 40,2 %	1239,8 14,0 %	254,4 2,9 %	3660,5 41,3 %	8856,1 100 %
Sask.	436,4 2,2 %	3483,7 17,6 %	835,1 4,2 %	10167,9 51,5 %	4840,1 24,5 %	19763,2 100 %
Alberta	603,7 6,4 %	1782,1 18,9 %	1768,6 18,8 %	3269,0 34,7 %	1999,3 21,2 %	9422,7 100 %
C.-B.	744,8 10,8 %	1732,3 25,0 %	931,3 13,5 %	1498,7 21,6 %	2011,8 29,1 %	6918,9 100 %
Yukon	336,0 59,5 %	0,0 0,0 %	0,0 0,0 %	0,0 0,0 %	228,5 40,5 %	564,5 100 %
Total	2323,4 4,4 %	12459,2 23,6 %	4994,9 9,5 %	17508,7 33,2 %	15462,1 29,3 %	52748,3 100 %

¹ Ces chiffres offrent un aperçu dans le temps et sont basés sur les rapports soumis par les Premières nations aux bureaux régionaux d'AINC en date du 15 juillet. Les données ont été résumées par les bureaux régionaux et soumis à l'AC d'AINC par l'intermédiaire du Système de gestion des paiements de transfert. Tous les rapports qui ont été soumis après cette date peuvent ne pas apparaître dans la série de tableaux contenue dans ce rapport. Aussi, la distribution et l'établissement des rapports sur les résultats et les dépenses sont préparés d'une manière différente chez les Premières nations en vertu des accords sur l'autonomie gouvernementale et des accords pluriannuels signés avant 1998, renouvelés par la suite.



Le diagramme suivant illustre les montants relatifs des dépenses en matière de RPNE pour les cinq secteurs d'activité de 2004-2005.

Réinvestissement par secteur d'activité pour l'année 2004-2005



Les pourcentages et les montants en dollars qui apparaissent dans le tableau 4, et qui sont illustrés dans le diagramme, indiquent que les secteurs d'activité dans lesquels les Premières nations visent à réinvestir la plupart des fonds sont la transition domicile-travail et l'enrichissement culturel, la nutrition des enfants, l'aide aux parents et les soins de garderie. Il y a cependant une différence importante d'une région à l'autre. La région de la Saskatchewan investit 51,5 pour cent des fonds dans la transition domicile-travail, tandis que la région de l'Atlantique n'investit que 15,9 pour cent des fonds disponibles dans ce secteur d'activité. Le Yukon investit plus de la moitié (59,5 pour cent) de ses fonds dans le secteur des soins de garderie, tandis que l'Ontario n'en investit que 1,6 pour cent dans ce secteur. Dans la région de l'Atlantique, les Premières nations placent 48,8 pour cent des fonds dans le secteur de l'enrichissement culturel, alors que la moyenne nationale dans ce secteur n'est que de 29,3 pour cent.

Il y a également une différence importante d'une année à l'autre pour ce qui est du secteur où sont investis les fonds du RPNE. On peut noter dans le tableau suivant que sur une période de cinq ans la valeur des projets d'aide aux parents a augmenté d'environ un tiers, tandis qu'on remarque une augmentation quadruple des dépenses dans le cadre des projets de soins de garderie et de transition domicile-travail.





TABLEAU 5 : Dépenses réelles liées au RPNE par secteur d'activité pour les années de 2000-2001 à 2004-2005 (en milliers de \$)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Soins de garderie	617,0	813,7	984,2	865,8	2 323,4
Nutrition de l'enfant	5 002,7	6 971,8	7 041,6	5 111,3	12 459,1
Aide aux parents	3 463,2	1 288,9	947,3	1 750,0	4 994,8
Transition domicile-travail	5 078,5	5 738,5	7 900,2	8 886,0	17 508,7
Enrichissement culturel	8 821,5	19 219,4	17 774,9	12 491,3	15 462,1
Total	22 982,9	34 032,3	34 648,2	29 104,4	52 748,1

Effets du réinvestissement de la PNE chez les Premières nations

Le financement du réinvestissement a permis aux Premières nations d'offrir des services (qui autrement ne seraient pas d'une manière générale disponibles) à un grand nombre de familles à faible revenu et à leurs enfants au sein de leur collectivité. La mesure dans laquelle l'intervention de ces Premières nations a réussi à atteindre les bénéficiaires visés est illustrée dans le tableau suivant :

TABLEAU 6 : Nombre de familles et d'enfants bénéficiant¹ des Projets de RPNE et population des Indiens inscrits âgés de 0 à 19 ans, par région pour l'année 2004-2005

Région	Nombre de familles	Nombre d'enfants	Population des enfants des réserves
Atlantique	1 281	2 608	7 760
Québec	4 994	10 583	18 233
Ontario	22 960	52 429	30 309
Saskatchewan	85 533	209 520	28 999
Alberta	11 910	23 826	29 571
C.-B.	32 722	59 088	21 462
Yukon	363	1 266	1 204
Total	159 763	359 320	137 538

¹ Étant donné que certaines familles et certains enfants ont bénéficié de plusieurs services communautaires, le nombre de bénéficiaires est compté plus d'une fois.



Le nombre de familles et le nombre d'enfants bénéficiant des projets par secteur d'activité et par région apparaissent dans le tableau suivant, où est également indiqué le nombre de projets régionaux.

TABLEAU 7 : Nombre de projets de réinvestissement, de familles et d'enfants bénéficiant¹ par secteur d'activité et par région des projets du RPNE pour l'année 2004-2005

Secteur d'activité	Nombre de projets	Nombre de familles	Nombre d'enfants
Soins de garderie	152	13 818	28 335
Nutrition de l'enfant	417	46 428	97 675
Aide aux parents	236	19 998	40 675
Transition domicile-travail	289	32 141	80 305
Enrichissement culturel	475	47 378	112 154
Total national	1 569	159 763	359 320

Comme l'illustre le tableau suivant, le nombre total de familles et d'enfants bénéficiant de l'initiative de RPNE des Premières nations s'est accru chaque année d'une manière très significative au cours de la période de cinq ans se terminant le 31 mars 2005 :

TABLEAU 8 : Nombre de familles et d'enfants par région bénéficiant² des projets de RPNE durant les années de 2000-2001 à 2004-2005

Région	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Fam.	Enf.	Fam.	Enf.	Fam.	Enf.	Fam.	Enf.	Fam.	Enf.
Atlantique	593	963	683	1 086	574	681	431	776	1 281	2 608
Québec	14 214	20 433	4 379	9 610	3 945	8 720	2 971	5 984	4 994	10 583
Ontario	2 998	6 101	4 500	9 713	7 958	16 240	2 945	7 768	22 960	52 429
Manitoba	6 197	14 796	6 662	16 444	6 752	14 301	2 936	7 016	0	0
Sask.	1 294	3 599	3 117	9 598	7 404	18 803	33 363	76 474	85 533	209 520
Alberta	3 396	8 354	8 218	22 273	5 998	15 054	9 798	21 460	11 910	23 826
C.-B.	17 046	28 907	15 125	26 088	25 238	43 409	40 693	74 586	32 722	59 088
Yukon	165	253	250	506	98	526	479	366	363	1 266
Total	45 903	83 406	42 934	95 318	57 967	117 734	93 616	194 430	159 763	359 320

¹ Étant donné que certaines familles et certains enfants ont bénéficié de plusieurs services communautaires, le nombre de bénéficiaires est compté plus d'une fois.

² Étant donné que certaines familles et certains enfants ont bénéficié de plusieurs services communautaires, le nombre de bénéficiaires est compté plus d'une fois.



EXAMEN DES ACTIVITÉS DE RPNE DES PREMIÈRES NATIONS

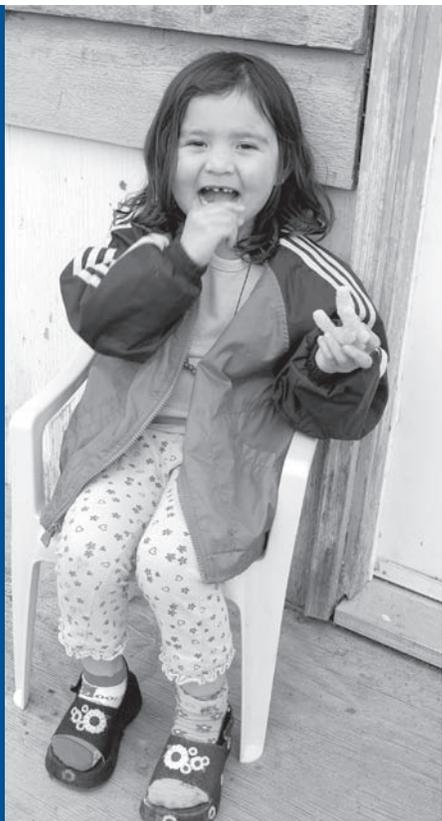
En 2005, AINC a procédé à l'examen des activités de RPNE qui avait pour but de déterminer les activités de programme et les résultats à court terme ou immédiats, et d'obtenir des renseignements pratiques sur la mise en œuvre dans les collectivités des Premières nations de cette initiative qui allaient appuyer le processus de décision lié au programme.

Étaient prévues quarante entrevues avec les administrateurs du projet, pour lesquelles seuls trois sont restées sans réponses, le taux de réponse étant de 93 pour cent. Les répondants étaient du Québec, de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la C.-B. et du Yukon. Parmi les 37 entrevues, 36 ont été menées par téléphone et une en personne, chacune d'elles ayant une durée de 55 minutes. L'étude a été faite à partir d'un échantillon représentatif de collectivités grandes et petites, rurales ou éloignées ou urbaines ayant exigé des budgets de RPNE allant de 9 000 \$ à plus de 1 000 000 \$. Les répondants, qui avaient travaillé avec l'initiative de RPNE durant cinq ans, en moyenne, étaient tout à fait désireux de participer et de communiquer les renseignements demandés.

Résultats de l'étude

Les paragraphes suivants résument certains résultats clés de l'étude :

- Presque toutes les collectivités disposent d'un processus consultatif informel pour déterminer les priorités des projets, ce qui comprend ce qui suit : travailler avec une équipe du personnel des bandes sur la détermination et la mise en œuvre des projets, solliciter la participation du conseil de bande et des ministères connexes et encourager les membres des collectivités et les participants des projets à faire part de leurs commentaires.
- Il y a, à tous les niveaux, une prise de conscience et un solide soutien de la collectivité en faveur de l'initiative de RPNE. Il a été suggéré que soit tenue disponible une fiche de renseignements sur les activités de RPNE, axée sur différents niveaux de participation, c.-à-d. chef et conseil, administrateurs, bénéficiaires de l'aide au revenu ou grand public.
- Les répondants ont une approche informelle de l'examen et de l'évaluation des projets, de l'obtention des commentaires verbaux de la part des gestionnaires de projet et des participants.
- Les répondants sont satisfaits que les projets soient une réussite et qu'ils réalisent les résultats attendus. Ces résultats sont tout d'abord mesurés par le biais de statistiques sur le nombre de personnes visé par les projets. Les autres indicateurs sont des commentaires verbaux émis par les personnes impliquées dans la mise en œuvre des projets.



- Lorsque les fonds sont suffisants, les collectivités distribuent les ressources assez uniformément aux trois groupes cibles : les enfants, les adolescents et les parents. Réduire le taux de pauvreté chez les enfants est la priorité générale de toutes les collectivités.
- Les projets axés sur les enfants et les adolescents sont une priorité pour presque toutes les collectivités.
- La plupart des collectivités combinent le financement du RPNE et les ressources d'autres projets afin d'être en mesure de venir en aide à un plus grand nombre de membres des collectivités et d'optimiser l'impact des ressources.
- On a jugé que les objectifs et les paramètres du RPNE étaient assez flexibles pour faciliter la conception de projets répondant aux besoins des collectivités.

CONFÉRENCE SUR LE RPNE DES PREMIÈRES NATIONS

À la suite de la réception de nombreuses demandes de la part des administrateurs du RPNE des Premières nations demandant de pouvoir partager et échanger l'information portant sur la gestion du RPNE, l'AC d'AINC et la région de l'Alberta ont organisé un rassemblement national qui a eu lieu à Edmonton, en Alberta, du 15 au 17 novembre 2005. Cette conférence avait pour but :

1. De partager et d'échanger l'information sur les expériences réussies de réinvestissement.
2. De discuter des méthodes d'amélioration des produits de communication pour faciliter la mise en œuvre du RPNE.
3. D'obtenir les commentaires des participants en vue d'une évaluation planifiée du RPNE.
4. D'offrir aux administrateurs la possibilité de former un réseau avec les collègues de partout au Canada.
5. De clarifier diverses questions opérationnelles du RPNE et d'en discuter.

Les hôtes de la conférence, la Première nation Paul, ont procuré conseils et soutien aux délégués, servi de guide pour choisir un aîné chargé d'apporter son assistance au cours de la conférence et coordonné l'organisation des ressources de cette conférence.





Certains représentants des Premières nations ont apporté des documents et un échantillon des ressources pour partager l'information liée à leur projets réussis de RPNE. Au nombre de ces ressources figuraient des brochures, des photos et du matériel promotionnel sur les projets en question, de même que des objets d'artisanat local. Durant la conférence les délégués ont eu le temps d'aller examiner les ressources placées sur des tables pour en apprendre davantage sur les projets des autres collectivités.

Les délégués de chaque région ont fait un exposé sur l'expérience réussie de leur collectivité, suivi d'une période questions. Ont été présentés les exposés de 20 collectivités des Premières nations. Ces exposés ont été enregistrés sur vidéo, de façon à ce qu'il soit possible d'en faire un DVD à distribuer à tous les délégués de la conférence. On inclura, en outre, les moments phares de la conférence dans les clips vidéo qui seront publiés dans le site sur le RPNE d'AINC.

La description de certains des projets de RPNE qui ont été présentés à la conférence (un exemple pour chacun des secteurs d'activité) figure à l'Annexe B.

Un aperçu des activités des projets du RPNE a été fourni. Il comprend ce qui suit :

- Rapport d'étape de RPNE pour l'année se terminant le 31 mars 2004
- Manuel national sur le RPNE
- Site Web du Ministère sur le RPNE
- Lignes directrices du plan de projet du RPNE
- Calendrier du RPNE
- Examen des activités du RPNE des collectivités des Premières nations

Des copies des ressources présentées ont été mises à la disposition des délégués.

AINC s'est engagé à améliorer les produits de communication pour aider les administrateurs dans la mise en œuvre de projets de RPNE. Pour y parvenir, trente délégués ont rempli un questionnaire de sondage sur la communication pour donner leur opinion sur les produits de communication existants et faire des suggestions sur la façon d'améliorer les produits et le partage des idées. Parmi les suggestions faites sur la façon d'améliorer les communications, notons la tenue d'ateliers et de conférences, l'envoi par courrier, courriel et télécopie de rapports sur les succès remportés, et la création d'un bulletin. Les délégués ont, d'autre part, estimé qu'AINC pouvait faire plus pour promouvoir et distribuer des produits de communication et ont fait des suggestions sur la façon dont le Ministère pourrait s'y prendre pour ce faire.



Un aperçu des plans de la prochaine évaluation-bilan du RPNE a été émis pour souligner que le rôle d'une telle évaluation était de montrer les résultats, et d'aider à établir la preuve de l'investissement, de déterminer les améliorations ou les changements nécessaires, de proposer des solutions de rechange pour faire les choses et servir de guide dans le choix de la future orientation des politiques.

Après la présentation des exposés, les délégués ont travaillé en petits groupes pour répondre aux questions visant à leur faire exprimer leur point de vue sur les questions et l'information qu'ils estimaient devoir être considérées comme faisant partie du processus d'évaluation. Les délégués ont salué cette occasion de donner leur opinion et ont participé activement à la discussion en groupes. Ils estimaient fortement qu'il fallait tenir compte de leur avis dans le processus de planification de l'évaluation et que les gouvernements des Premières nations et les administrateurs du RPNE devaient être impliqués dans la mise en œuvre de l'évaluation. Les délégués ministériels ont dit que ces commentaires étaient très utiles pour servir de guides dans l'élaboration du processus de planification de l'évaluation.

À la fin de la conférence, tout le monde s'est entendu pour dire que les buts de la conférence avaient été atteints à tous points de vue, en particulier celui de constituer une occasion unique de partager de l'information sur les activités et de créer un réseau avec les collègues de partout au Canada. Un grand nombre de participants ont dit que l'information obtenue à la conférence leur a donné des idées de futurs projets de RPNE.

CONCLUSION

Les Premières nations ont obtenu de nombreux succès en capitalisant les ressources du RPNE pour établir des projets qui autrement n'auraient pas pu être offerts aux familles à faible revenu ni aux enfants de leurs collectivités. Les buts qui sont de réduire l'extension de la pauvreté chez les enfants et de donner aux parents à faible revenu la possibilité de faire plus entièrement partie de la population active et de participer davantage à la vie de la collectivité sont réalisés grâce aux efforts et au leadership des gouvernements, des organisations et des particuliers des Premières nations depuis la création, en 1998, de cette initiative.

L'adaptabilité du RPNE offre aux Premières nations maintes possibilités de prioriser, d'élaborer et d'offrir des services spécifiquement conçus pour aider les familles à faible revenu. Du moment que les projets et les services financés sont alignés sur les objectifs du RPNE, les Premières nations peuvent concentrer leurs efforts sur des activités particulières fondées sur leurs propres besoins. C'est en grande partie en raison de la portée et de la flexibilité du RPNE que les Premières nations ont pu utiliser avec succès les fonds de réinvestissement pour la réalisation de nombreuses sortes différentes de projets et de services, tout en accroissant chaque année l'efficacité.





On peut considérer que le système apporte les avantages suivants aux collectivités :

- 1) Le financement permet la prestation de services susceptibles d'améliorer, tant maintenant que dans l'avenir, les conditions de vie des familles à faible revenu et de leurs enfants. Ces services leur permettent de contribuer plus entièrement aux activités économiques, sociales et culturelles des collectivités.
- 2) Le caractère flexible de cette initiative permet aux Premières nations de répondre aux priorités et aux besoins de leurs collectivités, tout en réduisant la pauvreté chez les enfants, et autres maladies sociales.
- 3) L'initiative renforce l'élan qui pousse les organisations des Premières nations et le gouvernement du Canada à développer l'autonomie gouvernementale, l'autodétermination et l'autosuffisance chez les collectivités.
- 4) En établissant et mettant en œuvre des projets financés par le biais du RPNE, les représentants et les administrateurs locaux développent des connaissances et des compétences en matière de gestion qui sont transférables aux autres tâches et entreprises pour l'amélioration de leurs collectivités.
- 5) Un sentiment de fierté culturelle et d'estime de soi a été suscité par des activités d'enrichissement culturel ayant pour effet de hausser le niveau de sensibilisation des collectivités à leurs traditions et aux valeurs sociales, économiques et culturelles.

On peut attendre des Premières nations qu'elles tirent parti des réalisations qui ont été les leurs jusqu'à présent et qu'elles partagent leurs expériences et leurs connaissances liées à ce moyen unique de financer des services sociaux, de santé et connexes au sein de leurs collectivités.

Le gouvernement du Canada continue à travailler en partenariat avec les Premières nations à la réalisation d'un but commun, celui d'améliorer la qualité de vie des peuples autochtones. Les avantages acquis par les parents à faible revenu et leurs enfants au sein des collectivités des Premières nations de partout au Canada par le biais du RPNE constituent un résultat significatif de cet effort commun.



ANNEXE A

APPROCHES PROVINCIALES ET TERRITORIALES DE LA PNE

Certaines provinces (Nouveau-Brunswick, Manitoba) transmettent directement le SPNE aux bénéficiaires sans toucher au versement d'aide au revenu pour les enfants. Cependant, la plupart des provinces et des territoires rajustent les versements d'aide au revenu pour tenir compte des versements du SPNE. Trois approches distinctes concernant le remplacement des prestations d'aide au revenu pour les enfants ont évolué depuis la création de la PNE en 1998. Les voici :

1. Approche de compensation de l'aide sociale : Dans le cadre de cette approche, les provinces et les territoires traitent le SPNE comme un revenu non exempté aux fins du calcul de l'aide sociale, ou ils réduisent le taux des prestations d'aide sociale pour enfants. Dans la première méthode, les bénéficiaires de l'aide sociale voient le montant qu'ils reçoivent du SPNE déduit de leur revenu d'aide sociale. Cette approche est utilisée à l'Île du Prince-Édouard, en Ontario, au Yukon, dans les Territoires du Nord Ouest et au Nunavut. Dans la seconde méthode, utilisée par l'Alberta, le taux des prestations d'aide sociale est réduit d'un montant égal au maximum du SPNE. Pour les Premières nations, il n'y a pratiquement pas de différence entre ces deux modèles car on suppose que les familles des Premières nations qui vivent dans les réserves ont droit de recevoir le plein montant du SPNE, du fait que leur revenu n'est pas imposable. Les familles qui cessent de recevoir l'aide sociale continuent de recevoir le SPNE. Dans cette approche, les fonds de réinvestissement proviennent des économies que réalisent les autorités en raison des versements réduits accordés aux bénéficiaires.
2. Approche de l'intégration des prestations pour enfants avec rajustement : Certaines provinces ou territoires ont choisi de restructurer leur régime d'aide sociale afin de verser les prestations pour enfants par le biais d'un programme distinct de prestations pour enfants liées au revenu, qui est intégré à la PFCE. En vertu de cette approche, les augmentations du SPNE sont déduites en totalité ou en partie dans le programme provincial de prestations pour enfants. Les économies ainsi réalisées constituent les fonds de réinvestissement de la province. La Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont adopté cette approche.
3. Approche de l'intégration des prestations pour enfants, sans rajustement : Certaines provinces et territoires ont choisi de restructurer leur programme d'aide sociale afin de fournir des prestations pour enfants au moyen d'un programme distinct en fonction du revenu. Dans ces cas, il n'y avait toutefois pas de déduction du SPNE dans les projets provinciaux de prestations pour enfants. Dans les provinces et les territoires qui ont adopté une telle approche, le montant des fonds de réinvestissement correspond aux fonds qui étaient utilisés pour payer les prestations pour enfants dans le régime d'aide sociale au moment de la restructuration de ce régime. Le montant des fonds est établi à ce moment-là et demeure identique pendant les années ultérieures. Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et le Québec ont adopté cette approche.





ANNEXE B

RPNE DES PREMIÈRES NATIONS : EXPÉRIENCES RÉUSSIES

Exemple de projets présentés du 15 au 17 novembre 2005,
Conférence 2005 sur le RPNE

Soins de garderie

Nation qui a présenté le projet : Première nation Chapel Island, N.É.
Projet : Projet de services de garde d'enfants

La collectivité a reconnu le besoin de régler la pénurie d'espace en garderie pour les parents seuls. Là où un parent seul voulait multiplier ou améliorer les possibilités d'éducation ou d'emploi, il fallait éliminer les obstacles les empêchant d'obtenir des services de garde d'enfants. Un service gratuit de garderie est offert aux parents seuls qui améliorent leurs compétences parentales ou s'efforcent d'obtenir un emploi.

Nutrition de l'enfant

Nation qui a présenté le projet : Première nation Tsawwassen, C.-B.
Projet : Habitudes saines

Le projet comprend un programme de repas, trois jours par semaine, pour les enfants des écoles élémentaires et secondaires. Il y a, de plus, une cuisine communautaire deux fois par mois et la Première nation en est à présent à la phase de planification de l'élaboration d'un projet de jardin communautaire et de banque d'alimentation pour la réserve, qui seront dirigés par un travailleur en développement social et une infirmière en soins de santé communautaires et à domicile. Il y a parmi les participants des familles à faible revenu bénéficiaires de l'aide au revenu, dont des enfants fréquentent l'école primaire et secondaire.

Les familles, ainsi que les enfants qui attendent avec impatience chaque semaine leur repas, ont émis des commentaires verbaux positifs. Presque tous les élèves des écoles secondaires reçoivent un repas nutritif équilibré dans le cadre de ce projet. Ces repas sont préparés à partir des quatre groupes alimentaires. Parents et enfants ont à leur disposition une sélection de granola, sandwiches, bagels, fromages, yogourts, poudings, fruits, légumes, jus et eau, parmi laquelle ils peuvent choisir ce qu'ils veulent.



Initiative de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants

Rapport annuel

Foire aux questions

Q. 1 En quoi consiste l'initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE)?

- R. La Prestation nationale pour enfants (PNE) est une initiative fédérale-provinciale-territoriale qui tend vers trois objectifs :
- contribuer à prévenir et à réduire la pauvreté infantile;
 - favoriser la participation au marché du travail en veillant à ce que les familles à faible revenu qui ont des enfants s'en tirent toujours mieux lorsque les parents travaillent;
 - réduire les chevauchements et les doubles emplois en simplifiant l'administration des prestations pour enfants par les gouvernements.

Q. 2 Compte tenu des multiples sources de financement et des rôles respectifs des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et de Premières nations, comment procède-t-on au réinvestissement?

- R. Le gouvernement fédéral verse directement des prestations aux familles à faible revenu qui ont des enfants au moyen du supplément de la PNE, qui s'inscrit dans le programme de prestation fiscale canadienne pour enfants. Les provinces et les territoires ont la souplesse voulue pour ajuster les paiements d'aide sociale à un montant équivalent au supplément de la PNE. Les Premières nations adoptent l'approche empruntée par leur province ou territoire. Les provinces, les territoires et les Premières nations appliquent ces économies à la prestation de programmes et de services aux familles à faible revenu avec enfants qui vivent dans leurs collectivités.

Q. 3 Quelles étaient les principales constatations du rapport annuel de 2005?

- R. Les sommes réinvesties par les Premières nations dans les programmes et les services destinés aux parents à faible revenu et à leurs enfants s'élevaient à plus de 55 millions de dollars en 2004-2005; depuis le lancement de l'Initiative de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants en 1998-1999, les Premières nations ont réinjecté plus de 355 millions de dollars dans des activités de lutte contre la pauvreté au sein de leurs collectivités. En 2004-2005, ces programmes et services ont bénéficié à environ 160 000 familles et 360 000 enfants (quelques familles et enfants s'étant prévalus de plus d'un service communautaire, les bénéficiaires ont été comptés deux fois).

Q. 4 Quels progrès a-t-on accomplis depuis le lancement du RPNE?

R. Le RPNE finance de nombreux services auxquels les parents à faible revenu et leurs enfants n'auraient autrement pas accès. Ces services favorisent une participation plus complète aux activités économiques, sociales et culturelles. Par sa souplesse, le RPNE permet aux Premières nations d'établir elles-mêmes leurs priorités et leurs besoins en matière de lutte contre la pauvreté infantile. L'initiative renforce la confiance des organismes des Premières nations et du gouvernement du Canada au chapitre de la création de Premières nations capables d'exercer leur autonomie gouvernementale, leur détermination et leur autosuffisance. La mise sur pied et la gestion de projets de RPNE permettent aux fonctionnaires et aux administrateurs locaux d'acquérir des connaissances et des compétences transférables. Les activités qui font connaître les valeurs et traditions sociales, économiques et culturelles à l'échelle communautaire ont engendré un sentiment de fierté et d'estime personnelle.

Q. 6 Où peut-on se renseigner davantage?

R. Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur l'Initiative de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants, notamment une fiche de renseignements, un manuel sur les normes et les lignes directrices nationales et des exemples de réussite, dans le site Web d'Affaires indiennes et du Nord Canada à www.ainc-inac.gc.ca.